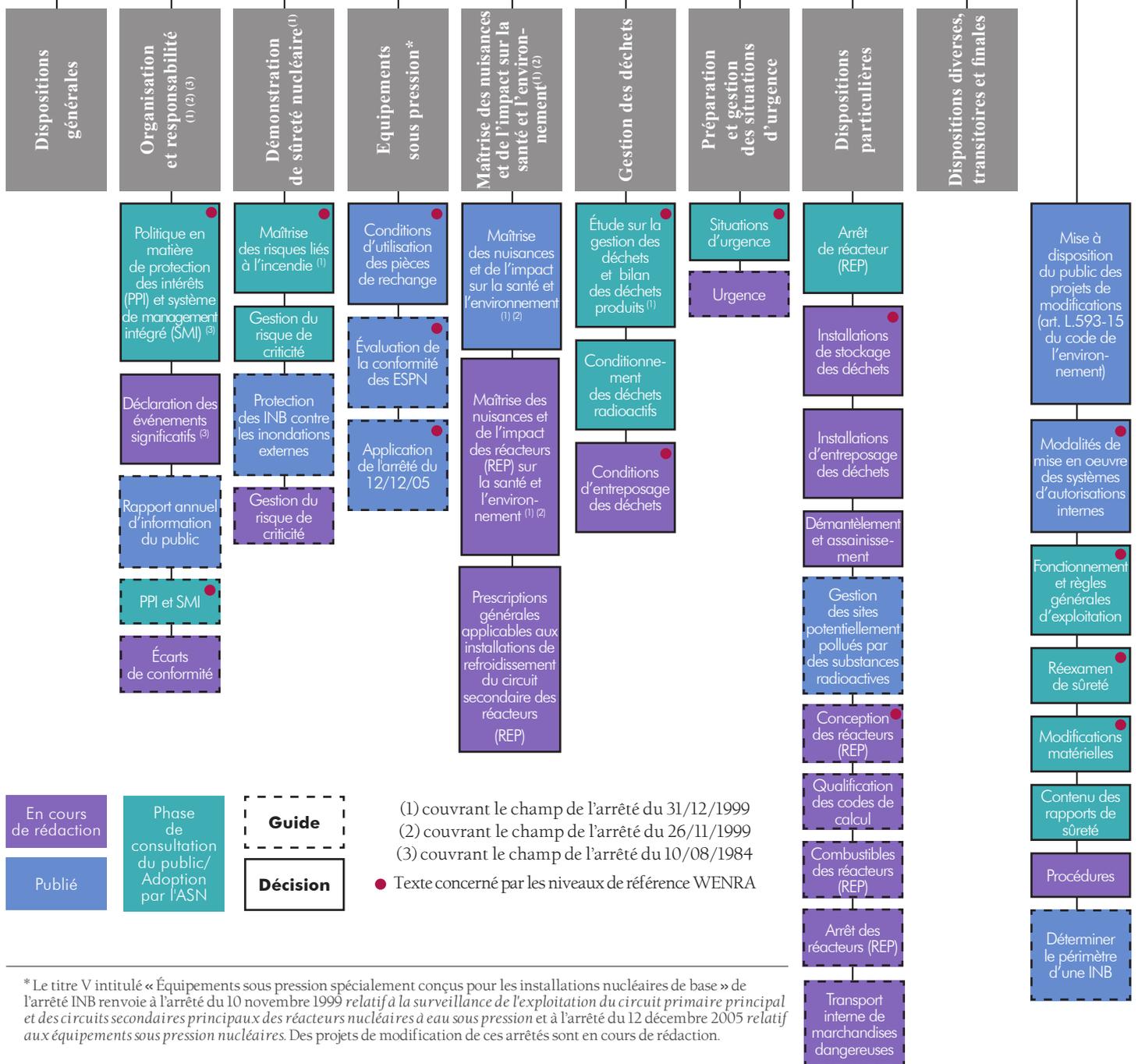


Code de l'environnement et décrets d'application

Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base, dit arrêté « INB » <sup>(1) (2) (3)</sup>



\* Le titre V intitulé « Equipements sous pression spécialement conçus pour les installations nucléaires de base » de l'arrêté INB renvoie à l'arrêté du 10 novembre 1999 relatif à la surveillance de l'exploitation du circuit primaire principal et des circuits secondaires principaux des réacteurs nucléaires à eau sous pression et à l'arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires. Des projets de modification de ces arrêtés sont en cours de rédaction.